



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT
Formation professionnelle

Rapport sur les résultats de la procédure de consultation relative au plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC-MP)

3 septembre 2012



Table des matières

1	Retour sur la procédure de consultation	1
2	Brève évaluation du PEC MP	2
2.1	Evaluation globale du PEC MP	2
2.2	Modèle de compétences	3
2.3	Mise en œuvre dans les régions	4
2.4	Préparation aux études HES	4
3	Prises de position relatives à la partie générale du PEC MP	5
3.1	Répartition de l'enseignement et des branches	5
3.2	Nombre d'orientations de la maturité professionnelle	5
3.3	Dénominations des orientations de la maturité professionnelle	6
3.4	Orientation commune « Economie et services »	6
3.5	Part d'enseignement trop élevée pour les employés de commerce, profil E	7
3.6	Organisation de l'enseignement menant à la maturité professionnelle	7
3.7	Admission dans les hautes écoles spécialisées	8
4	Prises de position relatives aux PEC spécifiques aux branches	9
4.1	Densité normative et volume des matières du PEC MP	9
4.2	Nombre de périodes d'enseignement	10
4.3	Education au développement durable / Sciences naturelles	10
4.4	Prises de position relatives aux différentes branches	10
5	Prises de position relatives aux directives	11
5.1	Directives sur le travail interdisciplinaire	11
5.2	Directives concernant la maturité professionnelle multilingue	12
6	Prises de position relatives aux examens finaux	13
7	Décisions de l'organe de pilotage concernant la finalisation	15
7.1	Décisions de l'organe de pilotage relatives à la partie générale du PEC MP	15
7.2	Décisions de l'organe de pilotage relatives aux PEC spécifiques aux branches	17
7.3	Décisions de l'organe de pilotage relatives aux directives	17
7.4	Décisions de l'organe de pilotage relatives aux examens finaux	18
Annexe		19
A-1	Vue d'ensemble des prises de position	19
A-2	Critères relatifs à l'identification de la nécessité de révision	22
A-3	Vue d'ensemble du besoin d'adaptation des PEC spécifiques aux branches	23
A-4	Vue d'ensemble du besoin d'adaptation des directives	25

1 Retour sur la procédure de consultation

La procédure de consultation relative au plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP) s'est déroulée entre le 29 février 2012 et le 30 juin 2012. Durant cet intervalle, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et le prof. Bonati, l'accompagnateur pédagogique du projet, ont informé les milieux intéressés dans le cadre de diverses manifestations sur les objectifs, la structure et l'organisation du PEC MP.

Au total, l'OFFT a reçu 107 avis sur le PEC MP, dont 3 renonçaient explicitement à une prise de position. La liste des destinataires de la procédure de consultation est présentée à l'annexe A-1 du présent rapport. Le tableau ci-après donne la vue d'ensemble des milieux ayant pris position, répartis en plusieurs catégories.

Avis selon les catégories	Nombre
Cantons	25
Organisations du monde du travail et associations faïtières de l'économie	19
Conférences des écoles et des enseignants	10
Prestataires de l'enseignement menant à la maturité professionnelle	11
Enseignants et organisations correspondantes	11
Hautes écoles spécialisées et enseignants des hautes écoles spécialisées	5
Autres organisations	10
Autres participants à la procédure de consultation	4
Commissions fédérales	3
Offices fédéraux	3
Total des avis traités	101
<i>Groupement d'offices cantonaux de la formation professionnelle (CSFP, CLPO, BRNW)¹</i>	3
<i>Abstentions explicites</i>	3
Nombre total d'avis reçus	107

Tableau 1 : Prises de position reçues dans le cadre de la procédure de consultation relative au PEC MP

Les prises de position ont été systématiquement recensées et évaluées par econcept puis discutées par la direction de projet. Dans le même temps, le prof. Bonati a examiné les demandes soumises dans les prises de position sous l'angle pédagogique. Ce rapport résume les principales déclarations et demandes exprimées dans les prises de position concernant la partie générale du PEC MP, les PEC spécifiques aux branches, ainsi que les deux directives, les examens finaux et les annexes.

Il présente en outre les décisions et les requêtes de l'organe de pilotage de l'OFFT et de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) en vue de la finalisation du PEC MP.

¹ La CSFP, la CLPO et le BRNW ne sont pas comptés séparément dans le dépouillement afin d'éviter les redondances. Leurs prises de position sont citées sous le nom des cantons, pour autant qu'ils y fassent référence.



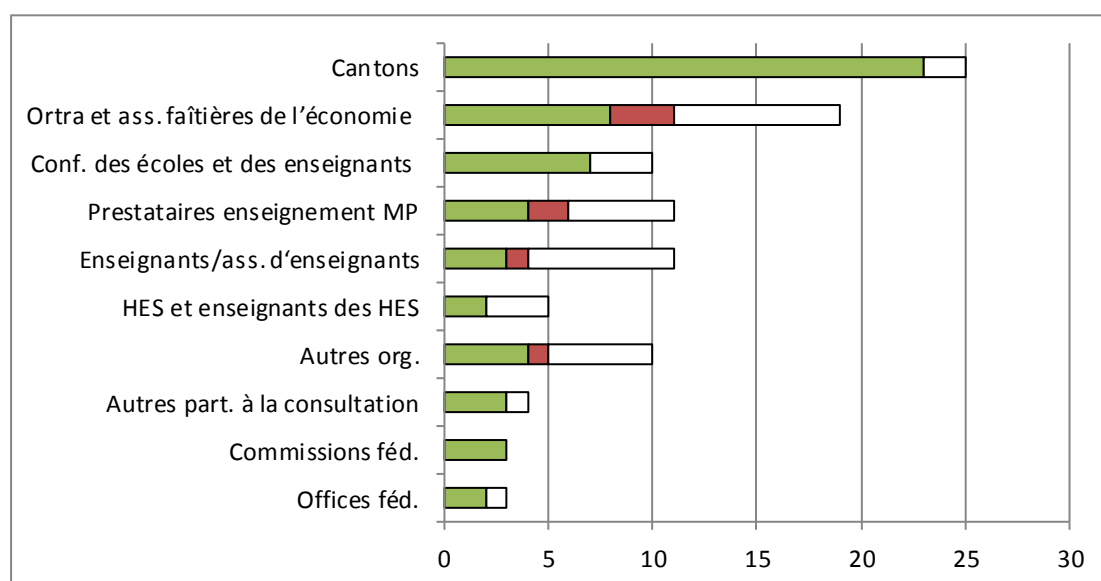
2 Brève évaluation du PEC MP

Remarques : Les avis positifs sont marqués en vert et les avis négatifs en rouge dans les graphiques. Les avis neutres et les prises de position qui ne portaient pas sur le thème en particulier sont marqués sans remplissage, même s'il est difficile de dire dans quelle mesure ces avis ne portent pas sur le thème ; cela peut être dû au fait que les personnes ne se sentent pas compétentes ou qu'elles n'ont pas de critiques ou de propositions à émettre.

2.1 Evaluation globale du PEC MP

Le PEC MP est dans l'ensemble bien accepté par les milieux intéressés. Le large soutien apporté au PEC MP par les cantons, les conférences des écoles et des enseignants ainsi que par la majorité des organisations du monde du travail (Ortra) et des associations faitières de l'économie est significatif. Les hautes écoles spécialisées (HES) ont elles aussi réservé un accueil favorable au PEC MP.

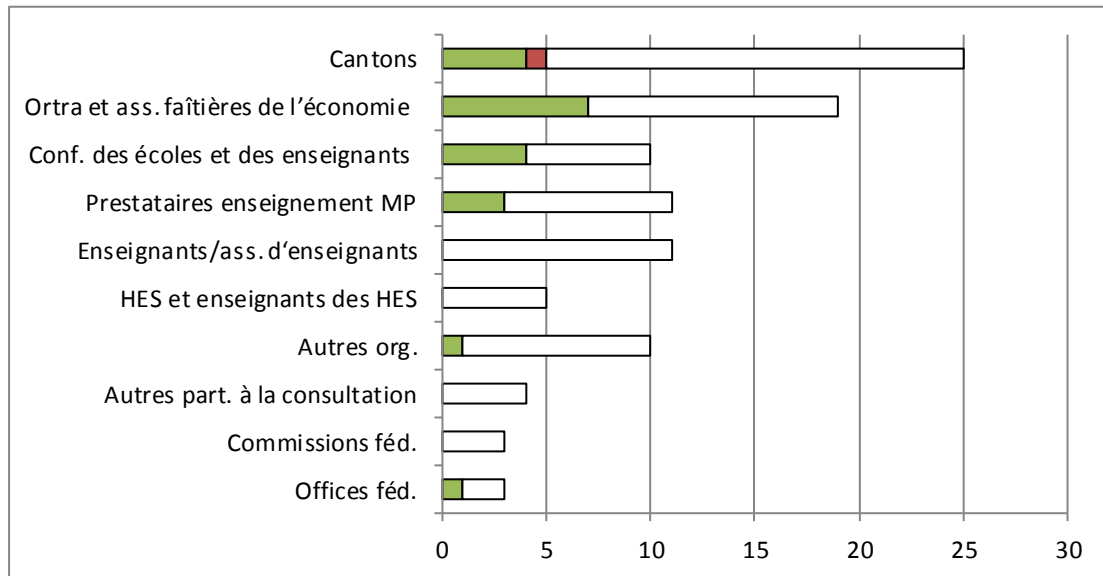
Large acceptation du PEC MP



Le fait que le PEC MP, réunissant désormais toutes les orientations en seul document, présente la maturité professionnelle dans son ensemble, a été évalué positivement.



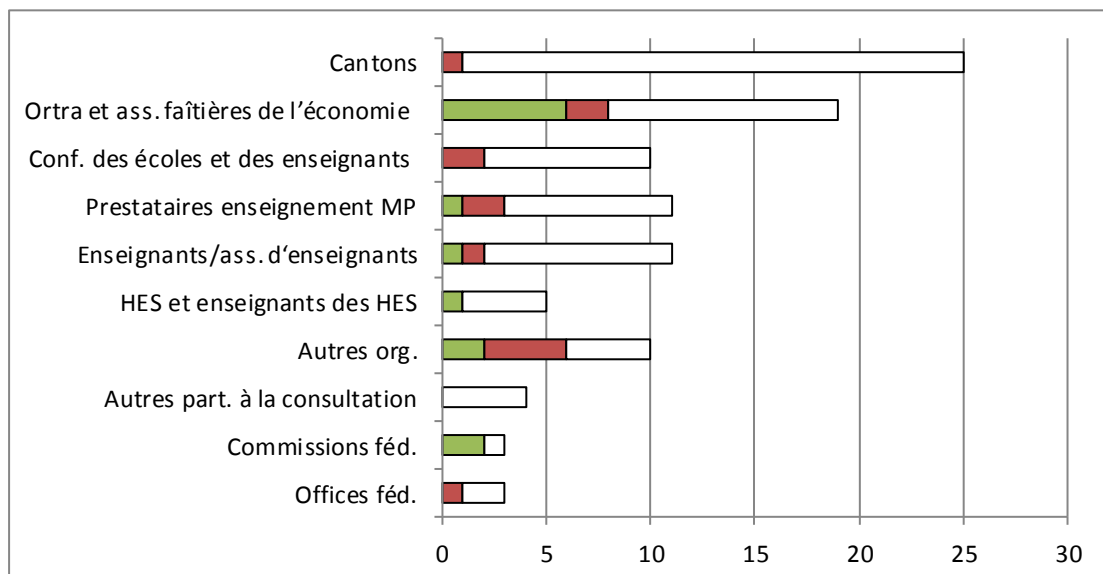
Une étape déterminante vers un PEC MP englobant pour toutes les orientations



2.2 Modèle de compétences

Le modèle de compétences sur lequel repose le PEC MP est considéré comme approprié par la majorité des participants à la procédure de consultation. L'application du modèle de compétences aux PEC spécifiques aux branches se heurte notamment à peu de critiques. Certaines prises de position font remarquer que le modèle de compétences pourrait être élargi aux objectifs généraux.

Un modèle de compétences approprié





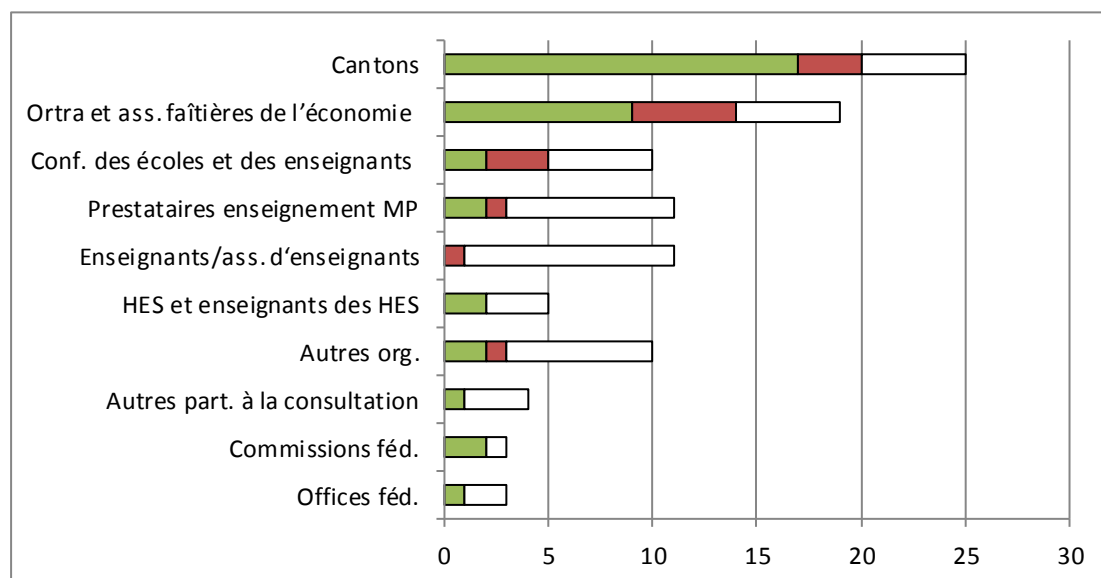
2.3 Mise en œuvre dans les régions

La mise en œuvre du PEC MP dans les régions n'est dans l'ensemble pas remise en question. En revanche, il est attendu que le terme « région » soit précisé, notamment en ce qui concerne la préparation régionale des examens finaux écrits.

2.4 Préparation aux études HES

La grande majorité des participants à la procédure de consultation approuvent l'accent que mettent le PEC MP et ses orientations sur les domaines d'études HES, même si de ce fait, la culture générale variée passe un peu au second plan par rapport aux connaissances spécifiques. Plusieurs participants à la procédure de consultation ont regretté que l'enseignement menant à la maturité professionnelle n'englobe pas de bases en informatique.

Dans l'ensemble, bonne préparation aux études HES



3 Prises de position relatives à la partie générale du PEC MP

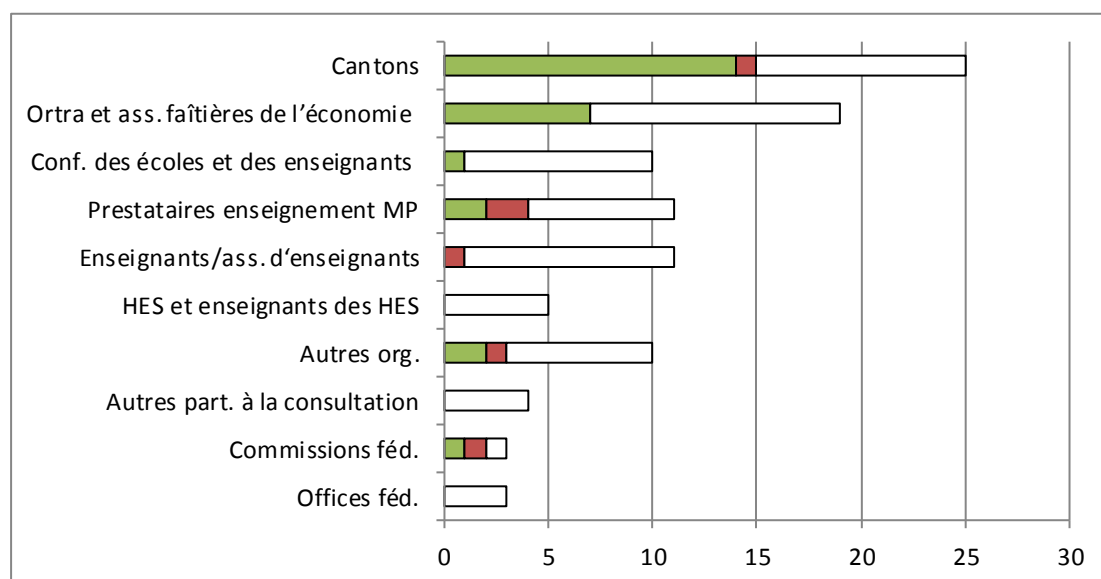
3.1 Répartition de l'enseignement et des branches

La répartition de l'enseignement menant à la maturité professionnelle entre un domaine fondamental, un domaine spécifique et un domaine complémentaire ainsi que la répartition des périodes d'enseignement au sein de ces domaines bénéficient d'un écho positif. De manière générale, ce sont les branches complémentaires qui ont donné le plus lieu à des réactions. Une partie des participants à la procédure de consultation demande un retour à l'ancienne réglementation des branches complémentaires, qui pouvaient être choisies librement, étant donné que cela permettrait à l'école de bénéficier d'une plus grande flexibilité et de mieux positionner la filière de formation proposée. D'autres souhaitent en particulier que la branche « Economie et droit » soit également obligatoire en tant que branche complémentaire dans l'orientation « Arts visuels et arts appliqués » et obligatoire en tant que branche spécifique dans l'orientation « Santé et social » pour les personnes qui se préparent à des études HES dans le domaine « Travail social ».

3.2 Nombre d'orientations de la maturité professionnelle

Les remarques concernant le nombre d'orientations de la maturité professionnelle émanent en particulier des cantons, des Ortra et des associations faïtières de l'économie, ainsi que des deux commissions fédérales. Dans l'ensemble, la limitation proposée du nombre d'orientations est largement approuvée.

Acceptation globale du nombre d'orientations



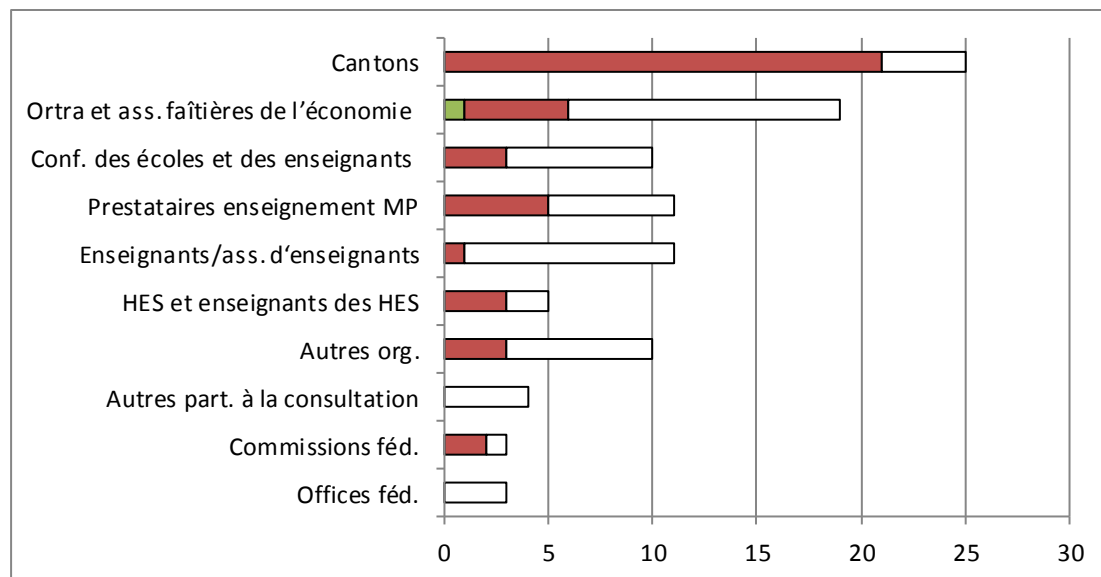
3.3 Dénominations des orientations de la maturité professionnelle

Les dénominations des orientations font rarement l'objet de remarques. Six cantons, trois prises de position issues des Ortra et des associations faitières de l'économie, deux prises de position émanant des conférences des écoles et des enseignants ainsi qu'une prise de position provenant du milieu des prestataires de l'enseignement menant à la maturité professionnelle critiquent toutefois la dénomination allemande « Natur, Landschaft, Lebensmittel » et souhaiteraient à la place « Natur, Landschaft, Ernährung », voire même « Naturwissenschaften ».

3.4 Orientation commune « Economie et services »

De nombreux acteurs sont sceptiques en ce qui concerne une orientation commune « Economie et services » pour le groupe professionnel employés de commerce et pour les groupes professionnels commerce et services. Les différences dans la dotation horaire et dans les exigences, notamment en ce qui concerne les langues étrangères, devraient être mises en évidence notamment dans l'attestation de notes du certificat fédéral de maturité professionnelle.

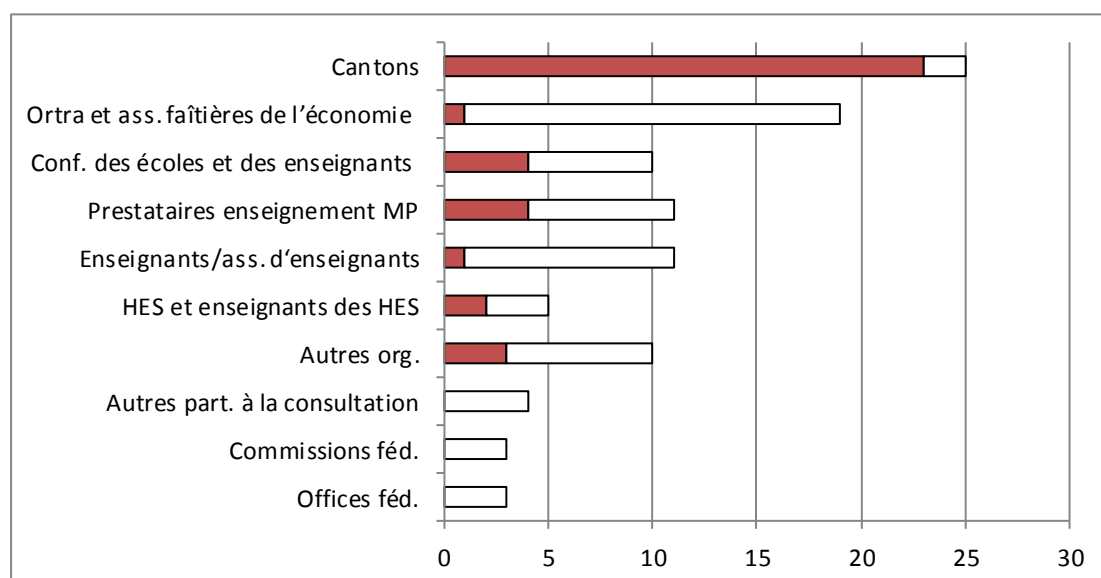
Critiques notables à l'encontre de l'orientation commune « Economie et services »



3.5 Part d'enseignement trop élevée pour les employés de commerce, profil E

Dans l'orientation « Economie et services », groupe professionnel employés de commerce, la dotation horaire prévue dépasse les neuf périodes d'enseignement quotidiennes autorisées, si les périodes d'enseignement ont lieu pendant deux jours hebdomadaires. La charge importante qui en découle est critiquée par presque tous les cantons, par une Ortra, par des écoles et par le corps enseignant. Ces milieux regrettent que la partie scolaire du plan de formation des employés de commerce, profil E, n'ait pas été suffisamment prise en compte lors de l'élaboration du PEC MP en vue de permettre une meilleure coordination entre l'enseignement professionnel et l'enseignement menant à la maturité professionnelle sur un total de 2160 périodes d'enseignement.

Critiques émises à l'encontre de la dotation horaire dans l'orientation « Economie et services »

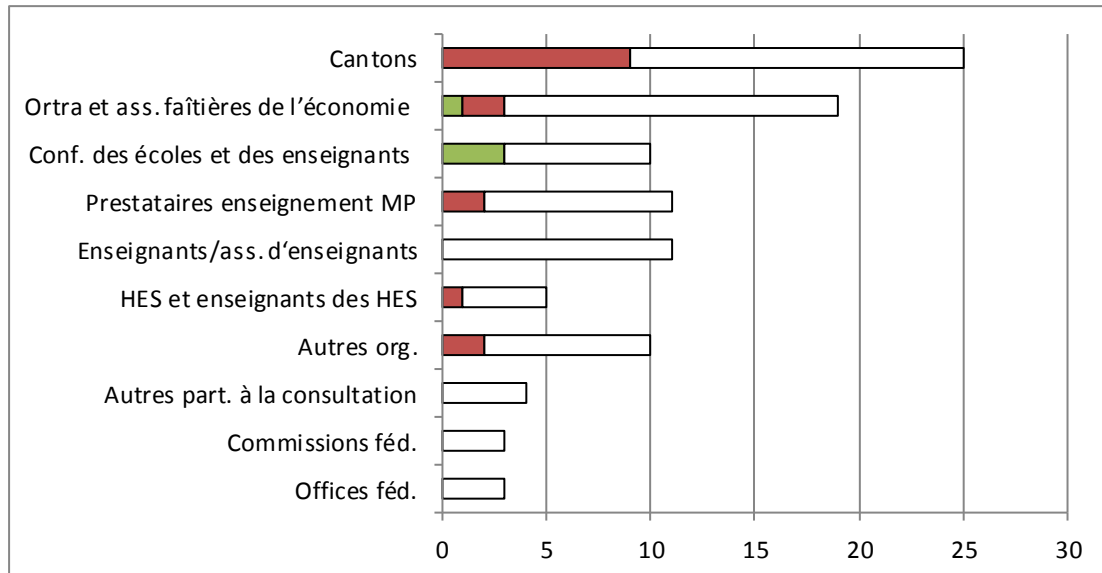


3.6 Organisation de l'enseignement menant à la maturité professionnelle

L'avis est souvent émis que le PEC MP ne tient pas suffisamment compte des conditions variables liées à l'organisation de l'enseignement menant à la maturité professionnelle. Ainsi, en particulier dans le cadre de la MP 2, le travail interdisciplinaire dans les branches (TIB) ne serait pas applicable de la même manière que dans la MP 1. Certaines voix soulèvent également la question de la façon dont l'enseignement des connaissances professionnelles dans la MP 1 et les compétences spécifiques et transdisciplinaires déjà acquises peuvent être pris en compte dans la MP 2. La question des différences en matière d'organisation de l'enseignement menant à la maturité professionnelle se pose également au sein de la MP 1, dans la mesure où le tableau des périodes d'enseignement ne fait pas de distinction entre l'enseignement menant à la maturité pro-

fessionnelle pour les apprentis de la formation initiale en entreprise et pour ceux de la formation initiale en école.

Prise en compte insuffisante des différences en matière d'organisation de l'enseignement menant à la maturité professionnelle



3.7 Admission dans les hautes écoles spécialisées

Le fait que l'admission dans une HES se fasse sans examen pour les titulaires du certificat fédéral de maturité professionnelle doit être formulé de manière précise et sans ambiguïté, notamment en mentionnant, d'une part, les conditions d'admission supplémentaires qui peuvent être prévues par les HES (test d'aptitude) et, d'autre part, l'expérience du monde du travail d'une année au minimum si le CFC obtenu n'est pas apparenté au domaine d'études HES.

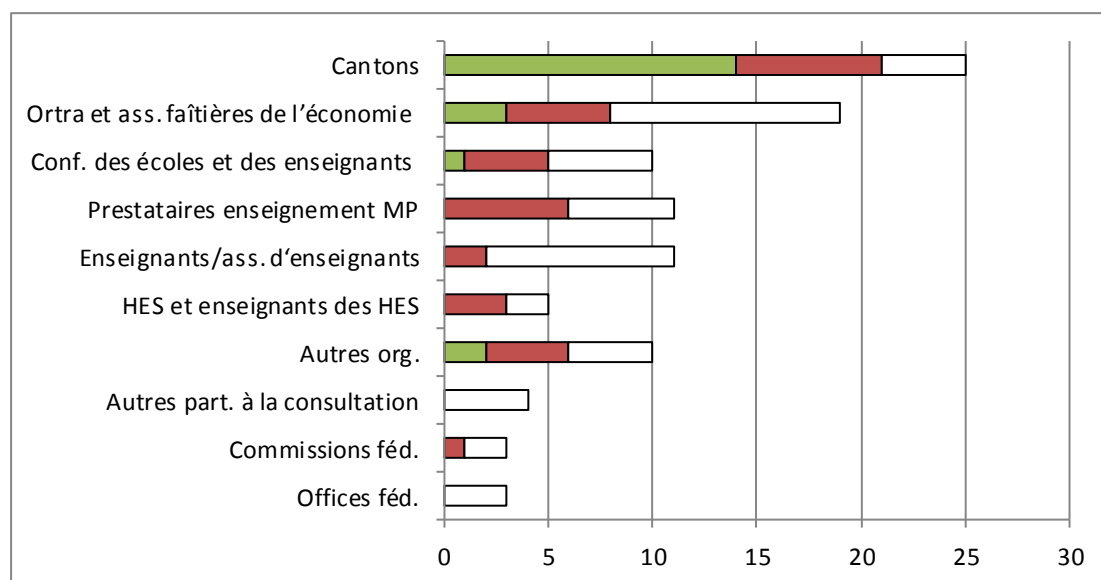
4 Prises de position relatives aux PEC spécifiques aux branches

4.1 Densité normative et volume des matières du PEC MP

Différents intérêts apparaissent en ce qui concerne la densité normative. Alors que certaines prises de position estiment que la densité normative est trop élevée et limite trop la marge de manœuvre pour l'organisation et le contact avec les personnes en formation, d'autres approuvent la densité choisie en vue de l'harmonisation de l'enseignement menant à la maturité professionnelle en Suisse. Dans l'optique de cette harmonisation à l'échelle nationale de l'enseignement menant à la maturité professionnelle, certaines prises de position regrettent que la densité normative diffère selon la branche.

Les avis exprimés selon les catégories concernant la densité normative se présentent comme suit : ce sont surtout les cantons francophones qui approuvent la densité normative retenue, qui leur facilitera par la suite l'élaboration des plans d'études pour les filières de formation reconnues. Les prestataires de l'enseignement menant à la maturité professionnelle considèrent la densité normative trop élevée et donc inappropriée. Les milieux des HES critiquent eux-aussi la densité normative, qu'ils jugent trop élevée.

Différences d'opinions en ce qui concerne la densité normative et le volume des matières





4.2 Nombre de périodes d'enseignement

La charge de travail totale des personnes en formation est dans l'ensemble considérée comme trop élevée. Toutefois, certaines prises de position font valoir que la dotation horaire est souvent trop faible par rapport aux domaines de formation définis dans les PEC spécifiques aux branches. La question du nombre idéal de périodes d'enseignement se trouve donc tiraillée entre, d'une part l'objectif d'un contenu substantiel de l'enseignement menant à la MP et, d'autre part, la surcharge des personnes en formation avec l'enseignement et la formation à la pratique professionnelle.

Certains participants à la procédure de consultation considèrent la répartition de l'ensemble des 1440 périodes d'enseignement sur les domaines de formation comme restrictive. Un tiers des conférences des écoles professionnelles et des enseignants souhaiterait que seuls 80 % des périodes d'enseignement soient attribuées à des domaines de formation. Les prestataires de l'enseignement menant à la maturité professionnelle sont en outre d'avis que le PEC MP part d'un nombre total de périodes d'enseignement trop élevé et qu'il conviendrait de tenir compte de suppressions en raison de jours fériés et de manifestations scolaires (trois prises de position sur onze). Quelques prises de position souhaitent par ailleurs qu'il soit possible de répartir différemment 80 périodes d'enseignement au lieu de 40 et que cette redistribution ne soit pas limitée au sein des domaines.

4.3 Education au développement durable / Sciences naturelles

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et la coalition pour l'éducation des ONG demandent que les compétences transdisciplinaires soient élargies aux objectifs de « l'éducation au développement durable ».

Quelques prises de position indiquent en outre que le PEC MP n'entraîne aucun approfondissement des sciences naturelles dans l'enseignement menant à la maturité professionnelle étant donné que la dotation horaire correspondante n'augmente pas ou peu. Par ailleurs, la nouvelle branche « Technique et environnement » n'est enseignée que dans peu d'orientations.

4.4 Prises de position relatives aux différentes branches

Les prises de position pour la plupart très détaillées concernant les PEC spécifiques aux branches ont été évaluées séparément. Les demandes détaillées concernant notamment les domaines de formation ont été examinées par le prof. Bonati et les mesures nécessaires ont été identifiées par PEC spécifique. L'annexe au présent rapport comporte des informations détaillées à ce sujet :

- Critères d'identification des mesures nécessaires par PEC spécifique (annexe A-2)
- Vue d'ensemble des mesures nécessaires par PEC spécifique (annexe A-3)

5 Prises de position relatives aux directives

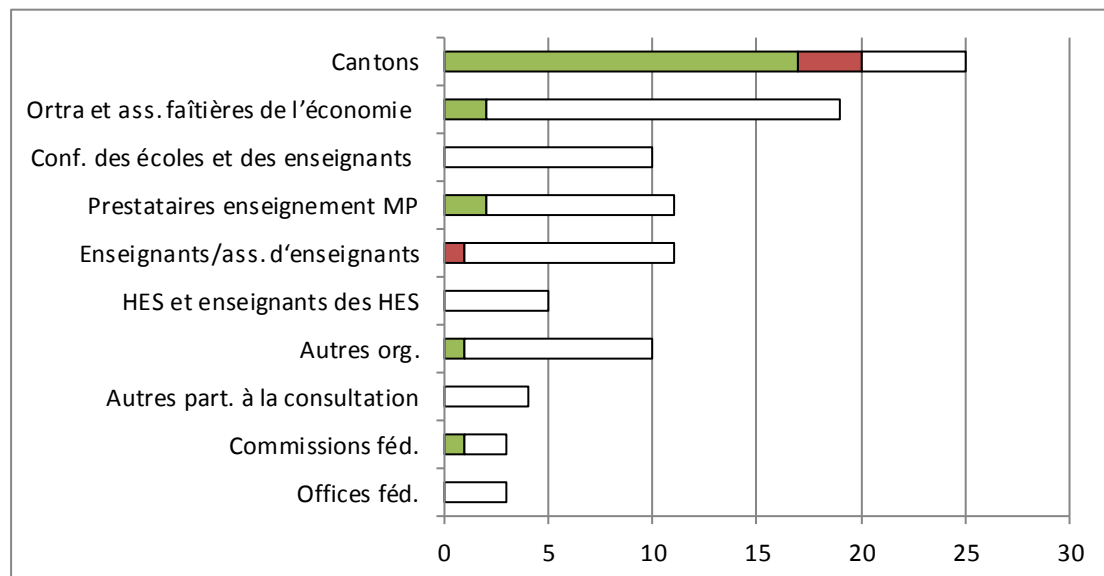
5.1 Directives sur le travail interdisciplinaire

Dans l'ensemble, les directives sur le travail interdisciplinaire ont été jugées pertinentes et appropriées. Certaines voix ont critiqué le fait que le renforcement du travail interdisciplinaire se fasse au détriment du savoir-faire spécifique. Une partie des participants à la procédure de consultation considèrent les dispositions comme trop restrictives, d'autres souhaitent une réglementation plus poussée et notamment des dispositions plus détaillées concernant l'évaluation du travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP).

Dans le cas du travail interdisciplinaire dans les branches (TIB), certaines voix font remarquer qu'il est difficile d'assurer deux notes semestrielles dans la MP 2 étant donné que le TIP est déjà prévu au deuxième semestre.

Par ailleurs, des dispositions relatives au nombre minimum d'examens pour l'attribution de notes semestrielles réservées dans le TIP ne sont pas souhaitées, de même que des indications concernant la charge de travail des enseignants pour l'encadrement du travail interdisciplinaire. Le besoin d'adaptation des directives sur le travail interdisciplinaire est présenté à l'annexe A-4.

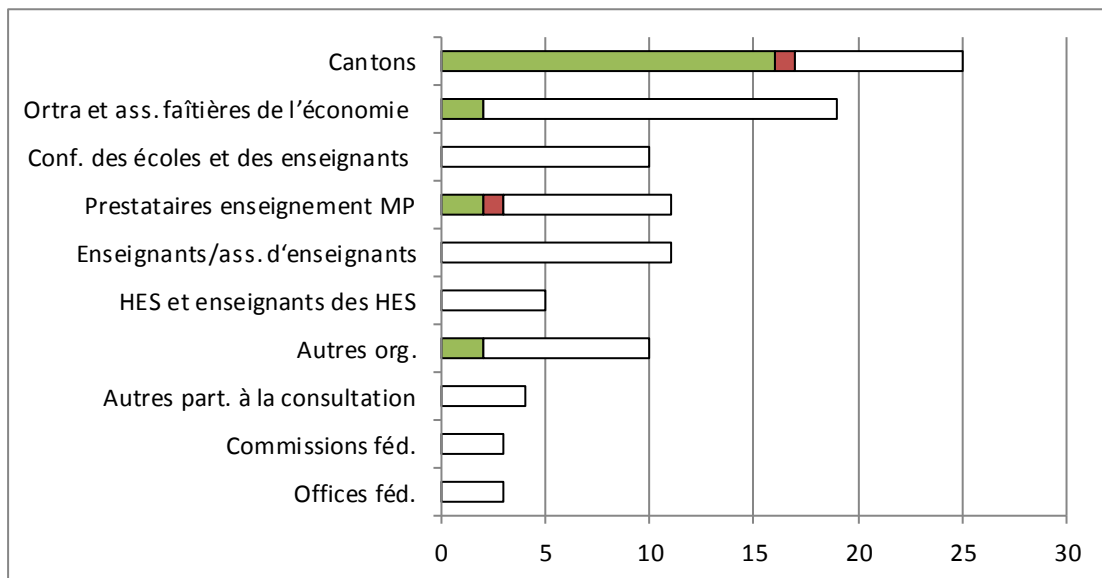
Evaluation positive des directives sur le travail interdisciplinaire



5.2 Directives concernant la maturité professionnelle multilingue

Les directives concernant la maturité professionnelle multilingue ont bénéficié d'un écho positif. Le léger besoin d'adaptation est également présenté à l'annexe A-4.

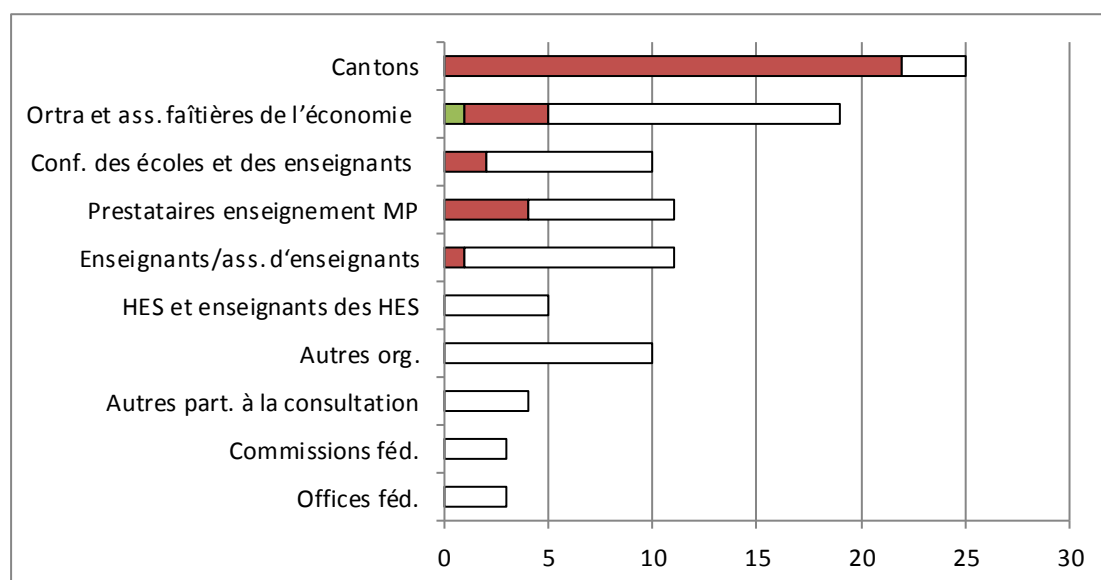
Evaluation positive des directives concernant la maturité professionnelle multilingue



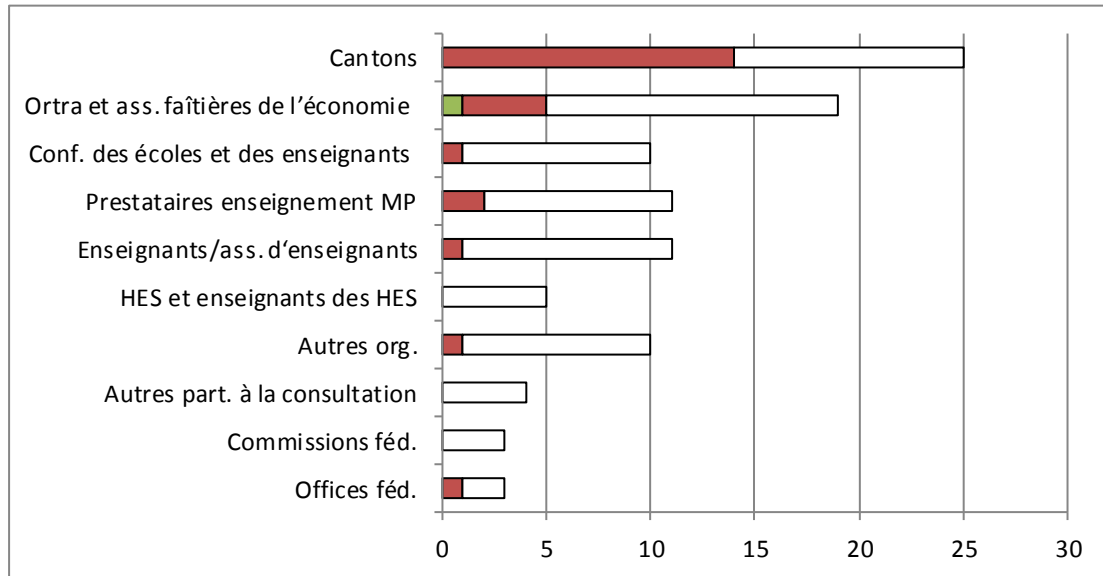
6 Prises de position relatives aux examens finaux

Tant le type que la durée des examens finaux sont critiqués. Les critiques portent notamment sur l'allongement de la durée des examens écrits par rapport à la situation actuelle. En complément aux examens oraux dans les langues et les sciences sociales, des examens oraux sont également demandés dans d'autres branches ou du moins la mention que des examens oraux sont également organisés pour l'évaluation semestrielle. Par ailleurs, une réglementation concernant la promotion semestrielle et les répétitions serait utile. L'organisation d'examens régionaux est en partie considérée comme problématique, les participants à la procédure de consultation attendant à tout le moins des précisions sur la notion de « région ».

Critiques à l'encontre de la durée des examens finaux écrits



Critiques portant sur le peu d'examens finaux oraux



Cinq cantons et une Ortra, une conférence des écoles professionnelles et des enseignants ainsi qu'un prestataire de l'enseignement menant à la maturité professionnelle regrettent en outre que la branche « Histoire et institutions politiques » (désormais branche complémentaire selon l'OMPr) ne fasse plus obligatoirement l'objet d'un examen.



7 Décisions de l'organe de pilotage concernant la finalisation

Après consultation du groupe de pilotage, la direction de projet a soumis les recommandations en vue de la finalisation du PEC MP à l'organe de pilotage. Sur cette base, l'organe de pilotage OFFT/CDIP a statué le 30 août 2012 sur les décisions résumées ci-après concernant la finalisation du PEC MP.

7.1 Décisions de l'organe de pilotage relatives à la partie générale du PEC MP

Décision concernant le modèle de compétences

Le modèle de compétences présenté dans la partie générale du PEC MP et servant de base à l'élaboration des PEC spécifiques aux branches doit être légèrement élargi de manière à englober également les objectifs généraux et les compétences interdisciplinaires et à refléter ainsi la structure générale de l'enseignement menant à la maturité professionnelle.

Décision concernant l'orientation « Economie et services »

L'orientation commune « Economie et services » sera maintenue. Après clarifications juridiques, une identification claire de la maturité professionnelle avec l'ensemble des branches propres aux employés de commerce peut passer par une mention complémentaire à l'orientation dans l'attestation de notes du certificat fédéral de maturité professionnelle. Pour des raisons de symétrie dans le domaine d'études HES correspondant, les prestations pour les deux groupes doivent être identifiées de manière transparente par les dénominations respectives « Economie » et « Services ». Ces compléments à la dénomination de l'orientation constituent une exception et feront l'objet d'une explication dans la partie générale du PEC MP.

Décision concernant la dénomination de l'orientation « Natur, Landschaft und Lebensmittel »

La dénomination doit être conservée telle quelle et non pas être transformée en « Natur, Landschaft und Ernährung ». En effet, le terme « Ernährung » est lié au domaine d'études HES « Santé » (filiale d'études « Ernährung und Diätetik ») et l'orientation « Natur, Landschaft und Lebensmittel » prépare à des filières d'études dans le domaine d'études HES « Chimie et sciences de la vie » (filiale d'études « Lebensmitteltechnologie »).



Décision concernant le tableau des périodes d'enseignement

Dans la version allemande du tableau, le terme « FH-Studienbereich » est remplacé par « FH-Fachbereich » afin de respecter la nomenclature de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées.

Décision concernant « Economie et droit » comme deuxième branche spécifique de la partie « Travail social » de l'orientation « Santé et social »

La mise en place de la branche spécifique « Economie et droit » souhaitée et incontestée pour les accompagnants socio-éducatifs dépend du nombre de personnes en formation qui suivent la MP en cours d'apprentissage (MP 1) et des possibilités de financement des cantons. La branche « Economie et droit » sera donc proposée là où la mise en œuvre et le financement sont possibles du point de vue organisationnel de l'école. L'organe de pilotage estime toutefois important que l'offre de MP pour les assistants socio-éducatifs soit si possible proposée à l'échelle nationale, avec dans un proche avenir le même ensemble de branches que pour les assistants en soins et santé communautaire, malgré les conditions d'admission très hétérogènes dans le domaine d'études HES « Travail social ».

Décision concernant « Technique et environnement » en tant que branche complémentaire dans l'orientation « Arts visuels et arts appliqués »

« Economie et droit » est certes considérée comme branche utile pour l'autonomie entrepreneuriale des professions dans le domaine des arts, mais la branche complémentaire « Technique et environnement » doit, en raison de son importance pour la préparation à ces professions au niveau HES et dans l'optique des objectifs de l'EDD, être maintenue et non pas être remplacée, comme souhaitée par certains, par la branche « Economie et droit ».

Décision concernant les exigences pour la MP 1 et la MP 2

Les explications relatives à la MP 1 et la MP 2 doivent être détaillées. Il sera précisé que la mise en œuvre du PEC MP pour la MP 2 nécessite davantage de flexibilité dans l'organisation des périodes d'enseignement pour l'atteinte des compétences exigées. Le texte doit être complété par la formation initiale en école avec MP.



7.2 Décisions de l'organe de pilotage relatives aux PEC spécifiques aux branches

Décision concernant l'intégration des objectifs de « l'éducation au développement durable » (EDD)

La demande de l'Office fédéral de l'environnement et d'associations environnementales visant une plus forte intégration de l'EDD dans l'enseignement menant à la maturité professionnelle doit être prise en compte sous la forme d'un élargissement des compétences transdisciplinaires et par des ajouts dans les domaines de formation et les compétences spécifiques. Certains PEC spécifiques aux branches seront donc adaptés et complétés dans ce sens.

Décision concernant la réduction du volume des matières

Lorsque cela est indiqué et réalisable, le nombre de domaines de formation, de domaines partiels et de compétences spécifiques doit être légèrement réduit dans les PEC spécifiques aux branches. Cela devrait permettre de répondre aux craintes d'une trop grande charge de travail pour les personnes en formation en raison d'un volume des matières en partie trop élevé. Une réduction générale du volume des matières nécessiterait toutefois un remaniement fondamental et disproportionné des PEC spécifiques aux branches.

La finalisation des PEC spécifiques aux branches est effectuée avec la participation des responsables des groupes de travail et des membres de ces derniers, dans la mesure où cela est possible en termes de contenu et de temps. Selon les branches et les besoins d'adaptation, des experts de branche externes seront appelés en soutien.

7.3 Décisions de l'organe de pilotage relatives aux directives

Décision concernant les directives sur le travail interdisciplinaire

Les directives sur le travail interdisciplinaire seront retravaillées, la charge horaire pour l'encadrement des TIP sera supprimée. Le passage relatif au nombre d'enseignants impliqués dans l'encadrement et l'évaluation doit être formulé plus clairement. Il conviendra d'évaluer l'intégration d'indications relatives aux modalités pour des évaluations comparables des TIP.

Décision relative aux directives concernant la maturité professionnelle multilingue

La structure des directives concernant la maturité professionnelle multilingue sera légèrement modifiée sans que cela n'entraîne de modifications au niveau du contenu.



7.4 Décisions de l'organe de pilotage relatives aux examens finaux

Décision concernant la réglementation des examens finaux

La durée des examens écrits est jugée trop longue et la limitation des examens oraux aux langues et aux sciences sociales est déplorée. Des examens oraux supplémentaires seraient les bienvenus, notamment en vue des notes semestrielles. Lors des examens finaux, il convient toutefois de préférer, pour des raisons d'organisation des écoles, des examens écrits de durée appropriée. Il est recommandé de faire le lien entre la durée des examens et le volume de l'enseignement.



Annexe

A-1 Vue d'ensemble des prises de position

Participants à la procédure de consultation	Catégories
Departement Bildung, Kultur und Sport des Kantons Aargau	Cantons
Departement Bildung des Kantons Appenzell Ausserrhoden	Cantons
Erziehungsdirektion des Kantons Bern / Direction de l'instruction publique du canton de Berne	Cantons
Bildungs-, Kultur- und Sportdirektion des Kantons Basel-Landschaft	Cantons
Erziehungsdepartement des Kantons Basel-Stadt	Cantons
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport des Kantons Freiburg	Cantons
Département de l'instruction publique de la culture et du sport du canton de Genève	Cantons
Departement Bildung und Kultur des Kantons Glarus	Cantons
Erziehungs-, Kultur- und Umweltschutzdepartement des Kantons Graubünden	Cantons
Département de la formation, de la culture et des sports du canton du Jura	Cantons
Bildungs- und Kulturdepartement des Kantons Luzern	Cantons
Département de l'éducation, de la culture et des sports du canton de Neuchâtel	Cantons
Bildungsdirektion des Kantons Nidwalden	Cantons
Bildungs- und Kulturdepartement des Kantons Obwalden	Cantons
Bildungsdepartement des Kantons St. Gallen	Cantons
Erziehungsdepartement des Kantons Schaffhausen	Cantons
Departement für Bildung und Kultur des Kantons Solothurn	Cantons
Bildungsdepartement des Kantons Schwyz	Cantons
Departement für Erziehung und Kultur des Kantons Thurgau	Cantons
Dipartimento dell'educazione della cultura e dello sport del Cantone Ticino	Cantons
Bildungs- und Kulturdirektion des Kantons Uri	Cantons
Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud	Cantons
Departement für Erziehung, Kultur und Sport des Kantons Wallis	Cantons
Direktion für Bildung und Kultur des Kantons Zug	Cantons
Bildungsdirektion des Kantons Zürich	Cantons
SBBK – Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz	Cantons
CLPO – Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire	Cantons
Bildungsraum Nordwestschweiz BRNW (AG, BL, BS, SO)	Cantons
Fédération des Entreprises Romandes (FER)	Ortra et associations faïtières de l'économie
Fédération patronale vaudoise (FPV)	Ortra et associations faïtières de l'économie
Fédération syndicale SUD - Service public	Ortra et associations faïtières de l'économie
Handelskammer beider Basel (HKBB)	Ortra et associations faïtières de l'économie
hotellerie Suisse	Ortra et associations faïtières de l'économie
H+ Die Spitäler der Schweiz	Ortra et associations faïtières de l'économie
Kaufmännischer Verband Schweiz	Ortra et associations faïtières de l'économie



Participants à la procédure de consultation	Catégories
OdA AgriAliForm	Ortra et associations faïtières de l'économie
OdASanté Nationale Dach-Organisation der Arbeitswelt Gesundheit	Ortra et associations faïtières de l'économie
SAV – Schweizerischer Arbeitgeberverband	Ortra et associations faïtières de l'économie
SAVOIRSOCIAL Schweizerische Dachorganisation der Arbeitswelt Soziales	Ortra et associations faïtières de l'économie
Schweiz. Gewerkschaftsbund SGB	Ortra et associations faïtières de l'économie
Schweizerische Bankiervereinigung (SBVg)	Ortra et associations faïtières de l'économie
Schweizerischer Bauernverband	Ortra et associations faïtières de l'économie
Schweizerischer Baumeisterverband	Ortra et associations faïtières de l'économie
Schweizersicher Gewerbeverband (sgv)	Ortra et associations faïtières de l'économie
scienceindustries (Wirtschaftsverband Chemie Pharma Biotech)	Ortra et associations faïtières de l'économie
Swissmem (Schweizer Maschinen-, Elektro- und Metall-Industrie)	Ortra et associations faïtières de l'économie
Verband der Schweizerischen Lack- und Farbenindustrie VSLF	Ortra et associations faïtières de l'économie
Berufsbildung Schweiz (BCH)	Conf. des écoles / enseignants
Konferenz Schweizerischer Gymnasialrektorinnen und -rektoren (KSGR)	Conf. des écoles / enseignants
KSHR – Konferenz Schweizer Handelsmittelschulrektorinnen und -rektoren	Conf. des écoles / enseignants
LCH – Dachverband Schweizer Lehrerinnen und Lehrer	Conf. des écoles / enseignants
SDK – Schweizerische Direktorinnen- und Direktorenkonferenz der Berufsfachschulen	Conf. des écoles / enseignants
SKKBS – Schweizerische Konferenz der kaufmännischen Berufsfachschulen	Conf. des écoles / enseignants
SLK – Direktorenkonferenz der Berufsfachschulen für landwirtschaftliche Berufe	Conf. des écoles / enseignants
SPAS – Schweizerische Plattform der Ausbildungen im Sozialbereich	Conf. des écoles / enseignants
TR BS – Table Ronde Berufsbildender Schulen	Conf. des écoles / enseignants
Verein Schweiz. Gymnasiallehrerinnen und Gymnasiallehrer (VSG)	Conf. des écoles / enseignants
Allg. Gewerbeschule Basel (BMS) und Schule für Gestaltung, FG Mathematik	Prestataires enseignement MP
BGS – Schweizer Verband Bildungszentren Gesundheit und Soziales	Prestataires enseignement MP
Bildungszentrum Gesundheit und Soziales Chur	Prestataires enseignement MP
Bildungszentrum Wirtschaft Weinfelden, Fachschaft Sozialwissenschaften	Prestataires enseignement MP
BMS St. Gallen	Prestataires enseignement MP
BMS St. Gallen, Gestalterischer Bereich	Prestataires enseignement MP
Division technique du Centre jurassien d'enseignement et de formation	Prestataires enseignement MP
edu-suisse	Prestataires enseignement MP
Konferenz der Direktoren/innen an Berufsfachschulen des Kantons Basel-Stadt	Prestataires enseignement MP
N-BMS Inforama, Zollikofen/BE, N-BMS Plantahof Landquart/GR, N-BMS Schüpfheim/LU, N-BMS Strickhof Lindau/ZH	Prestataires enseignement MP
Projekt Zukunft HMS	Prestataires enseignement MP
AGEEP – Association genevoise des employé-e-s des écoles professionnelles	Enseignants et leurs organisations
Arbeitsgruppe Naturwissenschaften/Chemie	Enseignants et leurs organisations
Chef de file de français pour la maturité professionnelle technique de l'EPSIC et	Enseignants et leurs organisations



Participants à la procédure de consultation	Catégories
de l'ESSanté	
Conférence cantonale vaudoise des chefs de file de physique maturité professionnelle technique	Enseignants et leurs organisations
Eva Khane, Ecole professionnelle commerciale Neuchâtel	Enseignants et leurs organisations
groupe romand "Finances et Comptabilité"	Enseignants et leurs organisations
Lehrerinnen und Lehrer Organisation der Kaufmännischen Berufsschulen Zürich	Enseignants et leurs organisations
NaWi-Lehrer; Herr Pfalzgraf	Enseignants et leurs organisations
Schweizerischer Verband der Lehrerinnen und Lehrer an Kaufmännischen Berufsschulen (VLKB)	Enseignants et leurs organisations
SER - Syndicat des enseignants romands	Enseignants et leurs organisations
Suriano Patrizia, Lycée Jean-Piaget	Enseignants et leurs organisations
Association of Management Schools Switzerland (AMS)	Enseignants et leurs organisations
Fachhochschule St. Gallen, Fachbereich Gesundheit	HES et enseignants des HES
fh-ch Verband der Fachhochschuldozierenden Schweiz	HES et enseignants des HES
Gesellschaft für Mathematik an Schweizer Fachhochschulen (GMFH)	HES et enseignants des HES
KFH Rektorenkonferenz der Fachhochschulen der Schweiz	HES et enseignants des HES
Bildungscoalition NGO	Autres organisations
Bildungszentrum WWF	Autres organisations
EDK – Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren	Autres organisations
EHB – Eidgenössisches Hochschulinstitut für Berufsbildung	Autres organisations
FH Schweiz Dachverband Absolventinnen und Absolventen Fachhochschulen	Autres organisations
Gesellschaft für bedrohte Völker	Autres organisations
Schweizerische Herzstiftung (SHS)	Autres organisations
Schweizerische Maturitätskommission SMK	Autres organisations
SKKAB – Schweiz. Konferenz der kaufm. Ausbildungs- und Prüfungsbranchen	Autres organisations
VSP – Verband Schweizerischer Privatschulen	Autres organisations
Berufsbildung der ETH Zürich	Autres avis
Curaviva, Verband Heime und Institutionen Schweiz	Autres avis
Schweizer Verband der Pflegefachfrauen und Pflegefachmänner (SBK)	Autres avis
Stéphane Armenti	Autres avis
Eidgenössische Berufsmaturitätskommission (EBMK)	Commissions fédérales
Eidgenössische Fachhochschulkommission (EFHK)	Commissions fédérales
Rat der Eidgenössischen Technischen Hochschulen (ETH-Rat)	Commissions fédérales
Bundesamt für Landwirtschaft (BLW)	Offices fédéraux
Bundesamt für Umwelt (BAFU)	Offices fédéraux
Staatssekretariat für Bildung und Forschung (SBF)	Offices fédéraux
<i>Eidgenössische Kommission für Berufsbildungsverantwortliche (EKBV)</i>	<i>Abstention</i>
<i>Schweizerische Konf. der Rektorinnen und Rektoren der Pädag. Hochschulen</i>	<i>Abstention</i>
<i>Bundesamt für Statistik (BFS)</i>	<i>Abstention</i>



A-2 Critères relatifs à l'identification de la nécessité de révision

Les critères ci-après ont été utilisés pour identifier le besoin d'adaptation des PEC spécifiques aux branches :

- *Réurrence d'une critique / d'une proposition* : Les critiques/propositions sont prises en compte dans la révision des PEC spécifiques aux branches et des directives si elles apparaissent à plusieurs reprises dans les prises de position des participants à la procédure de consultation. La condition est que les prises de position ne soient pas neutralisées par des critiques et propositions contraires provenant d'autres participants, que les critiques et propositions ne soient pas en contradiction avec l'ordonnance sur la maturité professionnelle (OMPr) et soient compatibles avec le concept de base du PEC MP (notamment les orientations, la dotation horaire des branches selon le tableau des périodes d'enseignement, le modèle de compétences, etc.).
- *Innovation en termes de contenus* : La révision des PEC spécifiques aux branches et des directives tient compte des critiques/propositions qui visent à intégrer dans le PEC MP une innovation scientifiquement fondée et justifiée du point de vue sociétal (p. ex. EDD, éducation à la citoyenneté entre autres). La condition est que les critiques et les propositions soient compatibles avec le concept de base du PEC MP.
- *Clarifications sur le fond* : Les critiques/propositions qui portent sur des éléments imprécis et sur des données équivoques sont prises en compte (p. ex., dans la première langue nationale, domaine de formation 3.1, il n'est pas clair dans la version actuelle s'il faut lire des œuvres littéraires dans d'autres langues que la première langue nationale, et si oui, combien).
- *Pas d'augmentation du volume des matières* : La révision du PEC ne doit pas aboutir à une augmentation du volume des matières. Si des domaines de formation / domaines partiels sont ajoutés ou complétés, le volume correspondant devra être réduit dans d'autres domaines de formation / domaines partiels.

A-3 Vue d'ensemble du besoin d'adaptation des PEC spécifiques aux branches

Sur la base des critères énumérés à l'annexe A-2, les modifications ci-après sont apportées aux PEC spécifiques aux branches :

Branche	Points à remanier
Première langue nationale (domaine fondamental)	<ul style="list-style-type: none"> – Concrétisation du contenu de plusieurs domaines partiels – Remaniement du domaine de formation 3, Littérature et médias
Deuxième langue nationale (domaine fondamental)	<ul style="list-style-type: none"> – Concrétisation du contenu de plusieurs domaines partiels – Remaniement du domaine de formation 4, Réflexion linguistique et stratégies – Remaniement du domaine partiel 6.6, Littérature et autres arts – Vérification de la dotation horaire dans les domaines de formation – CECR : Clarification de la fonction & vérification du niveau de compétences
Troisième langue/Anglais (domaine fondamental)	<ul style="list-style-type: none"> – Concrétisation du contenu de plusieurs domaines partiels – Remaniement du domaine de formation 4, Réflexion linguistique et stratégies – Vérification de la dotation horaire dans les domaines de formation – CECR : Clarification de la fonction & vérification du niveau de compétences
Mathématiques (domaine fondamental)	<ul style="list-style-type: none"> – Remaniement des objectifs généraux – Vérification de l'utilisation des moyens auxiliaires – Allègement du contenu – Remaniement des compétences spécifiques – Vérification de la présentation et de l'orthographe
Finances et comptabilité (domaine spécifique).	<ul style="list-style-type: none"> – Remaniement des objectifs généraux – Complément des compétences transdisciplinaires – Révision du nombre de domaines de formation
Arts appliqués, art, culture (domaine spécifique)	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction du contenu de 10 % – Précision des compétences spécifiques
Information et communication (domaine spécifique)	<ul style="list-style-type: none"> – Pas de remaniement nécessaire
Sciences naturelles (domaine spécifique)	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction du contenu de 10 % – Vérification systématique des domaines de formation – Prise en compte de l'EDD – Remaniement des compétences spécifiques
Sciences sociales (domaine spécifique)	<ul style="list-style-type: none"> – Prise en compte de l'EDD dans les compétences transdisciplinaires – Création d'un nouveau domaine partiel « Développement durable » – Remaniement de deux domaines partiels
Mathématiques (domaine spécifique)	<ul style="list-style-type: none"> – Remaniement de deux domaines partiels
Economie et droit (domaine spécifique)	<ul style="list-style-type: none"> – Prise en compte de l'EDD dans les compétences transdisciplinaires – Prise en compte de l'EDD dans les domaines de formation et les compétences spécifiques – Remaniement de nombreux domaines partiels
Histoire et institutions politiques (domaine complémentaire)	<ul style="list-style-type: none"> – Prise en compte de l'EDD dans les compétences transdisciplinaires – Remaniement de trois domaines partiels



Technique et environnement (domaine complémentaire)	– Pas de remaniement nécessaire
Economie et droit (domaine complémentaire)	– Pas de remaniement nécessaire



A-4 Vue d'ensemble du besoin d'adaptation des directives

Sur la base des critères énumérés à l'annexe A-2, les modifications ci-après sont apportées aux directives :

Directives	Points à remanier
Travail interdisciplinaire	– Vérification / remaniement : 12 points
Maturité professionnelle multilingue	– Vérification / remaniement : 3 points